

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 8 janvier 2018 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : [INTV1801032S](#)

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée au docteur Thanh Le Luong, directrice du pôle santé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, au docteur Paule Deutsch, adjointe, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence du pôle santé tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement des docteurs Thanh Le Luong et Paule Deutsch, délégation est donnée à Mme Marion Hamard, adjointe à la directrice du pôle santé, à l'effet de signer tous actes, décisions d'ordre administratif, à l'exception des actes médicaux et correspondants.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 janvier 2018.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI